

des directives devant servir à l'orientation des travailleurs et élabore des tests d'aptitude et de compétence utilisés par les conseillers des Centres de Main-d'œuvre du Canada. La Direction assure également l'administration des programmes visant à aider les nouveaux venus sur le marché du travail et les étudiants en quête d'un emploi d'été. La Direction de la formation de la main-d'œuvre dirige des programmes destinés à aider les travailleurs adultes défavorisés, sous-employés ou en chômage à se perfectionner. Des cours de formation sont achetés à des écoles provinciales ou privées ou obtenus par des contrats avec des employeurs, et les participants touchent un salaire ou reçoivent des allocations de formation. La Direction des programmes spéciaux coordonne l'application de tous les programmes et services de main-d'œuvre à l'intention des chômeurs défavorisés.

En 1975-76, le gouvernement fédéral a poursuivi l'exécution de ses programmes destinés à réduire le chômage saisonnier, notamment le Programme d'initiatives locales (PIL), le Programme d'aide à la création locale d'emplois et Perspectives-Jeunesse (PJ). La Direction de la création d'emplois, établie en 1973 à titre de direction permanente au sein de la Division de la main-d'œuvre, dirige les activités de ces programmes décentralisés qui sont organisés aux niveaux régional, provincial et local. Au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1976, le PIL a donné lieu à la création de plus de 40,500 emplois dans le cadre de quelque 5,700 projets axés sur les besoins de la collectivité et dirigés par des groupes de citoyens. Perspectives-Jeunesse a permis la création de 29,000 emplois environ au cours de l'été 1975 mais le programme a pris fin en 1976.

Le Programme d'aide à la création locale d'emplois, destiné à aider les groupes fortement défavorisés, sert à financer des projets de plus longue durée que ceux du PIL et de PJ. Au 31 mars 1976, 108 projets étaient en voie de réalisation et occupaient 1,687 personnes.

La Stratégie d'emploi communautaire, lancée par le ministre en novembre 1974, a terminé la première année de sa phase d'élaboration. Des discussions et des études ont été entreprises dans le cadre de la Revue fédérale-provinciale du système de sécurité sociale, et 11 provinces et territoires ont commencé à appliquer le programme. Le but du Programme d'emploi communautaire est de fournir suffisamment de possibilités d'emploi aux personnes qui sont à peu près constamment en chômage et dont le revenu provient en totalité ou en partie des prestations du gouvernement (ou paiements de transfert). Les programmes et possibilités d'emploi qui existent déjà sont utilisés dans toute la mesure du possible pour mettre à profit l'initiative et les ressources de la collectivité, et développer ainsi le sens de l'engagement et de la responsabilité.

**Le Groupe de mise en œuvre des programmes** fournit aux personnes en quête d'un emploi une aide à trois niveaux. Le premier consiste dans un Centre d'information sur l'emploi qui indique aux clients les emplois vacants et leur permet de choisir eux-mêmes les postes qu'ils estiment pouvoir occuper. En outre, un Service de documentation sur l'emploi, situé dans le Centre, offre des renseignements sur les programmes du ministère et les services dispensés par d'autres ministères et organismes. Le deuxième niveau d'aide s'adresse aux personnes qui, essentiellement, sont en mesure de travailler, mais qui pourraient tirer profit de conseils, de cours dispensés dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada ou de l'aide offerte par le Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada pour trouver un emploi dans une autre région et pour s'y installer. Le troisième niveau intéresse les clients qui ont besoin d'une aide plus poussée, et les conseillers peuvent dans ce cas faire appel à des organismes de l'extérieur pour fournir une assistance spéciale à ces personnes afin qu'elles puissent trouver du travail. On les oriente alors vers un emploi ou on les fait choisir à partir d'une «banque d'emplois».

**La Division de l'immigration** est chargée de choisir et de recevoir, parmi les personnes qui désirent venir au Canada, celles qui seront capables de s'établir économiquement, culturellement et socialement. Il s'agit entre autres de